

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 745**15 juillet 2003****SOMMAIRE**

ABC Import-Export Corp., S.à r.l., Luxembourg ..	35741	Goredipa S.A.H., Luxembourg	35759
ABC Import-Export Corp., S.à r.l., Luxembourg ..	35741	Goudsmit & Tang Management Company, S.à r.l., Luxembourg	35744
Adepom S.A., Luxembourg	35749	Goudsmit & Tang Management Company, S.à r.l., Luxembourg	35744
Adonis Holding S.A., Luxembourg	35742	Gowan Convergent Services, S.à r.l., Luxem- bourg	35738
Agemar S.A., Luxembourg	35749	Gowan Convergent Services, S.à r.l., Luxem- bourg	35738
Al-Cap S.A., Luxembourg	35733	Gowan Convergent Services, S.à r.l., Luxem- bourg	35738
Albers Frères S.C., Asselborn	35718	Hector Sicav, Luxembourg	35754
Almagev S.A., Luxembourg	35748	Herbus S.A., Luxembourg	35757
Ampa Gestion, S.à r.l., Luxembourg	35749	HQ.SE Portfolio, Sicav, Luxembourg	35748
Axe International S.A., Luxembourg	35741	I.B.G., Internationale Beratungsgesellschaft, S.à r.l. Weiswampach	35716
Barrespar S.A.H., Luxembourg	35749	Ictinos S.A.H., Luxembourg	35757
Bemalux Holding S.A., Luxembourg	35748	Idan S.A., Luxembourg	35728
Bremex Holding S.A., Luxembourg	35749	Ilco, S.à r.l., Bertrange	35726
Camozzi Investment S.A., Luxembourg	35749	Impala S.A., Luxembourg	35748
Capital Italia Repurchase Company S.A., Luxem- bourg	35732	Italylux S.A., Luxembourg	35757
Cefima S.A., Luxembourg	35750	Kobelco Luxembourg S.A., Luxembourg	35720
Chevrotine Holding S.A., Luxembourg	35754	Leska S.A.H., Luxembourg	35760
Colors Company, S.à r.l., Luxembourg	35732	Librairie des Etudiants, S.à r.l., Luxembourg/ Limpertsberg	35727
Colors Company, S.à r.l., Luxembourg	35732	Librairie des Etudiants, S.à r.l., Luxembourg/ Limpertsberg	35727
Colors Company, S.à r.l., Luxembourg	35733	Luxembourg Consulting Company S.A., Luxem- bourg	35733
D.I.F. S.A., Luxembourg	35744	Mainstay, S.à r.l., Luxembourg	35735
Development Packaging S.A., Luxembourg	35754	Mainstay, S.à r.l., Luxembourg	35735
Distributa S.A., Luxembourg	35742	Mainstay, S.à r.l., Luxembourg	35736
Entreprise Lemos, S.à r.l., Itzig	35743	Mainstay, S.à r.l., Luxembourg	35736
Estrada Holding S.A., Luxembourg	35714	Mainstay, S.à r.l., Luxembourg	35736
European DVD, S.à r.l., Luxembourg	35734	Marigny S.A.H., Luxembourg	35760
F.I.S. Real Estate S.A., Luxembourg	35758	Melior Sicav, Luxembourg	35734
Fargo Luxembourg S.A., Luxembourg	35737	Melior Sicav, Luxembourg	35734
Fargo Luxembourg S.A., Luxembourg	35737	Millicom Latin America S.A., Bertrange	35739
Ferrocommerz S.A., Luxembourg	35742	Mistra Financière S.A., Luxembourg	35745
Fiduciaire Fernand Kartheiser & Cie S.C., Luxem- bourg	35746	Mobile Business S.A., Luxembourg	35743
Fincuber S.A., Luxembourg	35755		
Finpart International S.A., Luxembourg	35733		
Flexalux Holding S.A., Luxembourg	35735		
Fontainebleau Holding S.A., Luxembourg	35755		
Fürlehre, S.à r.l., Luxembourg	35743		
Galli S.A., Luxembourg	35755		
Glinfly Invest S.A., Luxembourg	35726		

Newton Group Holding S.A., Luxembourg	35755	Safinvest S.A., Luxembourg	35725
Newton Group Holding S.A., Luxembourg	35756	Segemil S.A., Luxembourg	35760
Orcigest S.A., Luxembourg	35737	Socepal S.A.H., Luxembourg	35714
Ostea S.A., Luxembourg	35760	Socepal S.A.H., Luxembourg	35714
Patada, S.à r.l., Luxembourg	35748	Sylvain Holding S.A., Luxembourg	35747
Pilbara Production S.A., Luxembourg	35717	Sylvain Holding S.A., Luxembourg	35747
Promofrance S.A., Rombach-Martelange	35715	T.L.E.I. S.A.	35715
Promofrance S.A., Rombach-Martelange	35715	Tec-Info S.A., Foetz	35757
Promofrance S.A., Rombach-Martelange	35715	Teramo Holding S.A., Luxembourg	35740
Quatingo Holding S.A., Luxembourg	35760	Textile S.A., Luxembourg	35756
Ramlux S.A., Luxembourg	35743	Textile S.A., Luxembourg	35757
RisInvest S.A., Luxembourg	35721	Vinaldo Holding S.A., Luxembourg	35741
S.C.S. Consulting S.A., Luxembourg	35716	VSP Vertriebs Service Partner GmbH & Co. KG, Wasserbillig	35759
S.H. Assurances & Placements, S.à r.l., Luxem- bourg	35738	VSP Vertriebs Service Partner, GmbH, Wasser- billig	35742
S.H. Assurances & Placements, S.à r.l., Luxem- bourg	35738	Wenkin & Enders S.C.I., Weiler	35717
S.H. Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	35739	Wenkin & Enders S.C.I., Weiler	35717
S.H. Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	35739	Yule Catto Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	35750

SOCEPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour SOCEPAL, Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(035597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SOCEPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour SOCEPAL, Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(035596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ESTRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 31 janvier 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESTRADA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036087.3/1021/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

T.L.E.I., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 6.287.

Par la présente et en vertu du contrat de domiciliation, GPF 2001 informe qu'elle décide unilatéralement de dénoncer le dit contrat.

Wiltz, le 25 octobre 2002.

P. Fontaine

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 28 novembre 2002, vol. 174, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2003, réf. DSO-AG00011.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

901539.2// 14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

PROMOFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 92.689.

DMS & ASSOCIES, S.à r.l. informe de sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société PROMOFRANCE S.A. avec effet à ce jour.

L. Sunnen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(901565.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

PROMOFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 92.689.

Anny Gubel, Madeleine Macquet et Roger Dumas, agissant en tant qu'administrateurs de la société anonyme PromoFRANCE, ayant son siège social 7, rue des Tilleuls, à L-8832 Rombach, déclarent que la gestion journalière de la société est confiée à Monsieur Robert Bastin, domicilié 13, Aux Anciennes Pâtures, à B-4052 Beaufays, et ce en fonction de sa qualité d'agent immobilier.

De ce fait, Monsieur Bastin dispose du droit de signature exclusif pour les actes relevant de la gestion journalière de la société.

De plus, comme précisé à l'article 10 des statuts de la société, Monsieur Bastin pourra engager valablement la société sous sa seule signature, et ce pour tous les actes, y compris ceux ne relevant pas de la gestion journalière.

Rombach, le 31 mai 2003.

Pour PromoFRANCE S.A.

A. Gubel / M. Macquet / R. Dumas

Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(901566.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

PROMOFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 92.689.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2003

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 9 mai, l'entièreté du capital étant présente, que les démissions de leur fonction d'administrateur de Madame Elfriede Faymonville, de Monsieur Joseph Rodric et de Monsieur Georges Demonceau ont été acceptées, et qu'en remplacement les personnes suivantes ont été nommées administrateurs à partir du 9 mai 2003, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

Madame Anny Gubel, née le 23 décembre 1939 à Berchem St Agathe, demeurant à 20, rue Edmond Rostang, B-1070 Bruxelles

Madame Madeleine Macquet, née le 18 avril 1942 à Théroutdeville, demeurant à Le Vieil Amandier, Les Jaumillots, F-83440 Fayence

Monsieur Roger Dumas, né le 12 août 1927 à Robiac, demeurant à 19, rue Léon Barry, F-30160 Besseges.

A été nommé commissaire aux comptes en remplacement de DMS & ASSOCIES, S.à r.l., son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009, TOP PRODUCTIONS SC, avec siège à 13, aux anciennes Pâtures, B-4052 Beaufays.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(901567.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

**I.B.G., INTERNATIONALE BERATUNGSGESELLSCHAFT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
R. C. Diekirch B 5.051.

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Norbert Haas, agent d'assurance, né à Manderfeld (B), le 5 avril 1960, demeurant à B-4760 Bullingen, Lanzerath 18,

2.- Madame Martha Klinkers, employée de bureau, née à Malmedy (B), le 7 mars 1967, demeurant à B-4771 Amel, 120 Heppenbach.

Seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée I.B.G., S.à r.l., (INTERNATIONALE BERATUNGSGESELLSCHAFT), avec siège social à L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 1998, publiée au Mémorial C n° 160 du 11 mars 1999, page 7.645, inscrite au Registre de Commerce à Diekirch sous le numéro B 5.051, modifié une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2002, en voie de publication.

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Révocation du gérant.
2. Nomination d'un gérant technique et d'un gérant administratif avec détermination des pouvoirs des gérants.
3. Divers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit la résolution suivante prise à l'unanimité:

Première résolution

Monsieur Norbert Haas est révoqué comme gérant avec décharge.

Deuxième et dernière résolution

Madame Martha Klinkers, préqualifiée, qui accepte expressément, est nommée gérant administratif pour une durée indéterminée.

Monsieur Norbert Haas est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Klinkers, N. Haas, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2003, vol. 352, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 juin 2003.

M. Weinandy.

(901538.4/238/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

S.C.S. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.C.S. CONSULTING S.A.

Signature

(035406.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

WENKIN & ENDERS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9982 Weiler, Maison 7.

R. C. Diekirch E95.

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre Wenkin, cultivateur, né à Clervaux, le 27 avril 1951, époux séparé de Madame Annette Mersch, demeurant à L-9982 Weiler, maison 7.

2.- Monsieur Lucien Enders, cultivateur, célibataire, né à Clervaux, le 26 octobre 1969, demeurant à L-9960 Hoffelt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile WENKIN & ENDERS SCI, avec siège social à L-9982 Weiler, maison 7,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch en date du 22 mars 2002, publiée au Mémorial C de 2002, page 48872.

Que le capital social de ladite société est fixé à cent trente mille deux cents euros (130.200,- EUR), représenté par mille trois cent deux (1.302) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Que suivant contrat de mariage avec liquidation de la communauté Wenkin-Mersch reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour Monsieur Jean-Pierre Wenkin est devenu propriétaire de 1.025 parts.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ils ont constaté que suite à cette attribution de parts sociales dans le cadre de la liquidation de la communauté Wenkin-Mersch l'article 5 doit être adapté et ils ont décidé de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge einhundertdreissigtausendzweihundert Euro (130.200,- EUR) und ist eingeteilt in eintausenddreihundertzwei (1.302) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) Herr Jean-Pierre Wenkin, vorgeannt, eintausendfünfundzwanzig Anteile	1.025
b) Herr Lucien Enders, vorgeannt, zweihundertsiebenundsiebzig Anteile	277
Total: eintausenddreihundertzwei Anteile	1.302

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.»

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Wenkin, L. Enders, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 17 mai 2003, vol. 352, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 juin 2003.

M. Weinandy.

(901541.2/238/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

WENKIN & ENDERS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9982 Weiler, Maison 7.

R. C. Diekirch E95.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 juin 2003.

M. Weinandy.

(901542.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

**PILBARA PRODUCTION, Société Anonyme,
(anc. LIGHT SHADOW PRODUCTION).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 69.824.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(035460.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ALBERS FRERES, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9940 Asselborn, Maison 147.

H. R. Diekirch E96.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz zu Clerf.

Sind erschienen:

1.- Herr Armand Albers, Landwirt, geboren zu Clerf, am 16. Oktober 1968 und seine Ehefrau Dame Diane Junker, Landwirtin, geboren zu Clerf, am 7. Juni 1973, wohnhaft zu L-9940 Asselborn, Hausnummer 150,

2.- Herr Martin Albers, Landwirt, geboren zu Clerf, am 25. September 1965 und seine Ehegattin Dame Petra Zweber, Hausfrau, geboren zu St. Vith (B), am 1. September 1965, wohnhaft zu L-9940 Asselborn, Hausnummer 147.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchen, die nachfolgende, zwischen Parteien vereinbarte Satzung einer zivilrechtlichen Familiengesellschaft, welche Sie hiermit gründen zu beurkunden wie folgt:

I. Gründung und Gesellschaftszweck**Art. 1.** Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschließen die vorbenannten Personen ihre zwei landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt den Namen ALBERS FRERES und ihr Sitz befindet sich in Maison 147, L-9940 Asselborn und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.**III. Gesellschaftsdauer****Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.**IV. Geschäftskapital****Art. 4.** Das Gesellschaftskapital in einem Gesamtwert von vierhundertzweiunddreissigtausend Euro (432.000,- EUR) umfasst folgende Einlagen:

A) Von Seiten der Eheleute Herr Armand Albers und Frau Diane Junker, vorbenannt:

a) Viehkapital (laut beiliegendem Inventar) abgeschätzt auf neunundfünfzigtausendachthundertfünfzig Euro	59.850,-
b) Maschinenkapital (laut beiliegendem Inventar) abgeschätzt auf sechsendsechzigtausendeinhundertfünfzig Euro	66.150,-
c) Anteilscheine HB/Molkerei (laut beiliegendem Inventar) abgeschätzt auf dreizehntausend Euro	13.000,-

B) Von Seiten der Eheleute Herr Martin Albers und Frau Petra Zweber, vorbenannt:

a) Viehkapital (laut beiliegendem Inventar) abgeschätzt auf neunundsiebzigttausendvierhundertfünfzig Euro	79.450,-
b) Maschinenkapital (laut beiliegendem Inventar) abgeschätzt auf einhundertneunundneunzigtausendfünfhundertfünfzig Euro	199.550,-
c) Anteilscheine HB/Molkerei (laut beiliegendem Inventar) abgeschätzt auf vierzehntausend Euro	14.000,-

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge vierhundertzweiunddreissigtausend Euro (432.000,- EUR) das 432 Anteile von je tausend Euro (1.000,- EUR) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) an die Eheleute Armand Albers, Diane Junker einhundertneununddreissig Anteile	139
b) an die Eheleute Martin Albers, Petra Zweber zweihundertdreiundneunzig Anteile	293
c) Zusammen: Anteile	432

V. Übereignung von Anteilen**Art. 6.** Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mit-

teilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und kein anderer Übernehmer gefunden und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht aufkaufen so erfolgt die Auflösung der Gesellschaft, wie in Kapitel XII vorgesehen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall können die übrigen Gesellschafter während einer Dauer von zwei Jahren den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während dieser zwei Jahre eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Milchquote, Bodenfläche, Gebäude und die Prämienrechte.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 festgelegt sind.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. April 2003 und endet am 31. Dezember 2003.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer die gesamte Milchquote, die gesamte landwirtschaftliche Nutzfläche, die Gebäude und alle Produktionsrechte an die Gesellschaft zu verpachten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Armand Albers, vorbenannt,
- 2) Herr Martin Albers, vorbenannt.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünftausend Euro (5.000,- EUR). Für Verpflichtungen welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der zwei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei mittels Spezial-, oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein, dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse der Verwaltung müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse der Generalversammlung müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen, falls die Gesellschaft mehr als zwei Gesellschafter zählt.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

XII. Auflösung, Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seinen Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt und zwar bis der bei der Gründung der Gesellschaft eingebrachte Betrag erreicht ist (432.000,- EUR). Das eventuell darüber hinaus vorhandene Kapital wird zu gleichen Teilen unter die Gesellschafter aufgeteilt (50/50).

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 25. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss des Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, das der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern ernteten, in Betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entschied vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie diejenigen, die mit der Gründung im Zusammenhang stehen auf ungefähr sechs tausend fünfhundert Euro (6.500,- EUR).

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Albers, D. Junker, M. Albers, P. Zweber, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 mai 2003, vol. 352, fol. 74, case 1. – Reçu 4.320 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 12. Juni 2003.

M. Weinandy.

(901545.4/238/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

KOBELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.528.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(034712.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

RisInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 94.064.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BPCI TRUST COMPANY LIMITED en sa qualité de trustee de THE PROVIDA TRUST ayant son siège social au 44, Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands (UK),

ici représentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 juin 2003.

2. Mr Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 5 juin 2003.

Les prédictes procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RisInvest S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euro), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euro), représenté par 16.000 (seize mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes

d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou d'un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 2^{ème} mercredi du mois de mars de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, la personne qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} mercredi du mois de mars 2004 à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

BPCI TRUST COMPANY LIMITED en sa qualité de trustee de THE PROVIDA TRUST, précitée	15.999 actions	7.999,50 EUR
M. Marco Sterzi, précité	1 action	0,50 EUR
Total:	16.000 actions	8.000,- EUR

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 8.000,- (huit mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à Milano (Italie), le 10 novembre 1964, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, Président;

b) Maître Maria Laura Guardamagna, avocat, née à Milano (Italie), le 31 octobre 1969, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

c) Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, demeurant à L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

4. Melle Francesca Docchio, employée privée, née à Bergamo (Italie), le 29 mai 1971, domiciliée à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française au comparant, es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Demarinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 1, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Delvaux.

(035407.3/208/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SAFINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 66.330.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille trois, le dix juin.

A Luxembourg, 10 heures trente.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SAFINVEST S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 66.330.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand Amos.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Lex Thielen.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Philippe Stroesser.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

SAGAMORE. 1.499 actions

SARAH S.A. 1 action

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Approbation des propositions relatives aux projets étudiés par la société depuis le début de l'année 2002.

5) Nomination statutaire.

6) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice de 240.100,93 €.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu les propositions relatives aux projets étudiés par la société depuis le début de l'année 2002, décide d'approuver lesdites propositions telles qu'elles sont présentées par le conseil d'administration, à savoir:

- Pour le projet STELCO: stand by.
- Pour le projet PICOGICA: échec de la proposition de reprise.
- Pour le projet NETWORK ECONOMY: en cours d'étude.
- Pour le projet REEVES INC USA. en cours d'étude.
- Pour la cession des titres MASTRAD: en cours d'étude.
- Pour le projet immobilier NEI ESCH: arrêt (vendu).
- Pour le Club d'affaires Club Monnet: arrêt (mauvaise situation financière).
- Pour le rachat des actions CTE S.A. (projet immobilier à Luxembourg-Beggen): suspens jusqu'à obtention du PAP.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge à l'actuel commissaire aux comptes, à savoir la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. et de nommer en remplacement au poste de commissaire aux comptes Monsieur Roberto Vasta, demeurant 50, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 11.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05944. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034346.3/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

GLINFLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 252.108,29 EUR
Bénéfice de l'exercice	1.099,71 EUR
Report à nouveau	- 251.008,58 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034472.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ILCO, S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 62.233.

En date du 23 mai 2003, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Pascal Kintziger, né le 7 janvier 1962 à Saint-Mard (Belgique) et domicilié à B-6780 Messancy (Belgique), 88 rue de la Lorraine ainsi que Monsieur Eric Saccucci, né le 25 avril 1964 à Metz (France) et domicilié à F-57130 Ars-sur-Moselle (France), 7 bis, rue Jean Moulin, sont nommés en tant que gérants techniques pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Learducci Rugo et de Monsieur Vincenzo Cleva.

2. La société ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de fer, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B N°9.440 est nommée en tant que gérant administratif pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour ILCO, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035383.3/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg/Limpertsberg, 12, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 52.896.

—
Assemblée Générale du 11 juin 2003

L'an deux mille trois, le onze juin.

Ont comparu:

1. Madame Josette Weynandt, épouse Gilbert Strassen, demeurant à L-8071 Bertrange 17 Cité Riedgen,
2. Madame Yvonne Schonckert, épouse Dieter Martini, demeurant à L-8082 Bertrange 9 rue Alphonse Munchen.

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg/Limpertsberg 12 rue des Cerisiers, constituée en date du 13 novembre 1995 par le notaire Jean Seckler de Junglinster.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Josette Weynandt comme gérante technique de la société avec effet au 30 juin 2003. L'assemblée donne décharge à l'unanimité à Mme Josette Weynandt.

Mme Josette Weynandt vend cinquante parts sociales à Madame Josette Lambert demeurant à L-8053 Bertrange 7 rue des Champs.

Madame Josette Lambert sera gérante technique à partir du 1^{er} juillet 2003.

Fait en trois exemplaires à Luxembourg, le 11 juin 2003.

J. Weynandt / Y. Schonckert.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035314.4/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg/Limpertsberg, 12, rue des Cériseurs.
R. C. Luxembourg B 52.896.

—
Cession de parts

Entre les soussignés:

Mme Josette Weynandt, épouse Gilbert Strasser demeurant à L-8071 Bertrange Cité Riedgen ci-après, désigné le cédant d'une part et

Mme Josette Lambert demeurant à L-8053 Bertrange 7 rue des Champs désigné le cessionnaire d'autre part il est exposé ce qui suit:

1. La société à responsabilité limitée LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, S.à r.l. a été constituée en date du 13 novembre 1995.

Le siège social est à Luxembourg/Limpertsberg 12 rue des Cerisiers.

2. Le capital de la société est divisé en parts dont la propriété se répartit comme suit:

Madame Josette Weynandt, épouse Gilbert Strasser	50 parts
Madame Yvonne Schonckert, épouse Dieter Martini	50 parts
Total	<u>100 parts</u>

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

Art. 1. Cession de parts. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, cinquante parts sociales qu'il détient dans la société prédésignée. Le prix de vente a été fixé à 24.789,35 EUR.

Art. 2. Paiements. Quittance est donnée pour le prix de vente par la signature de cette cession de parts.

Art. 3. Transfert de propriété des parts. La présente cession de parts sera ratifiée par la gérance de la société qui enregistrera et publiera la cession dans les formes requises par la loi.

Art. 4. Répartition des parts après cession. Après la présente cession de parts, la propriété des parts se répartit comme suit:

Madame Yvonne Schonckert L-8082 Bertrange 9 rue Alphonse Munchen	50 parts
Madame Josette Lambert L-8053 Bertrange 7 rue des Champs	50 parts
Total	<u>100 parts</u>

Art. 5. Droit applicable, compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en trois exemplaires à Luxembourg, le 11 juin 2003.

J. Lambert / J. Weynandt

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035314.5/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

IDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 94.063.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BPCI TRUST COMPANY LIMITED en sa qualité de trustee de THE PROVIDA TRUST ayant son siège social au 44, Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands (UK),
ici représentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 juin 2003.

2. Mr Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve,
ici représentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 5 juin 2003.

Les prédites procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IDAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euro), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euro), représenté par 16.000 (seize mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes

d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou d'un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 2^{ème} mercredi du mois de mars de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, la personne qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition Générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} mercredi du mois de mars 2004 à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

BPCI TRUST COMPANY LIMITED en sa qualité de trustee de THE PROVIDA TRUST, précitée.	15.999 actions	7.999,50 EUR
Mr Marco Sterzi, précité	1 action	0,50 EUR
Total:	16.000 actions	8.000,- EUR

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 8.000,- (huit mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à Milano (Italie), le 10 novembre 1964, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, Président;

b) Maître Maria Laura Guardamagna, avocat, née à Milano (Italie), le 31 octobre 1969, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

c) Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, demeurant à L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

4. Melle Francesca Docchio, employée privée, née à Bergamo (Italie), le 29 mai 1971, domiciliée à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française au comparant, es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé C. Demarinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 1, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Delvaux.

(035409.3/208/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.459.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 mars 2003 a décidé:

- La décharge des directeurs pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

- La ré-élection de Mme Nilly Sikorsky Maisonneuve et M. Dario Frigerio et l'élection de Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve Maisonneuve en tant qu'administrateurs.

Il est noté que M. Antonio Vegezzi n'a pas été réélu.

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour la période entre le 1^{er} janvier 2003 et la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura à approuver les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY

J.-F. Richard

En tant qu'agent domiciliaire de CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034643.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

COLORS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.964.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(034709.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

COLORS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.964.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(034710.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

COLORS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.964.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(034708.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

AL-CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 62.342.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 217 du 6 avril 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AL-CAP S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(034801.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.306.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

Le 25 avril 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG CONSULTING COMPANY S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

1. L'acceptation de la démission de M. Gardrat Joël, administrateur-délégué.
2. De lui donner quitus pour sa gestion.
3. La nomination au poste d'administrateur-délégué de Mme Georgiou Suzanna, demeurant à L-2158 Luxembourg, 33A, rue Mohrfels, ce à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00747. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035386.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(035462.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 31 janvier 2003

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2002.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2002.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004:

- Monsieur Luca Peviani, MELIORBANCA SpA, Milano

- Madame Fabiana Gambarota, MELIORBANCA SpA, Roma

- Monsieur Philippe Meloni, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Luca Peviani, MELIORBANCA SpA, Milano

- Madame Fabiana Gambarota, MELIORBANCA SpA, Roma

- Monsieur Philippe Meloni, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-8009 Luxembourg, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034714.3/1183/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.553.

Décision du Conseil d'Administration du 28 février 2003

Monsieur Philippe Meloni, Administrateur du Conseil d'Administration démissionnaire, a été remplacé, par cooptation, par Monsieur Edward De Burlet, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration, pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034716.3/1183/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

EUROPEAN DVD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.098.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(035465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FLEXALUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ont démissionné aux postes d'administrateur:

Monsieur Maurice Hauptert.

Monsieur Claude Schmitz.

A démissionné au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Marc Lamesch.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2003, le siège social de la société a été transféré au 5 boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035055.3/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

(035229.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.857.

Société constituée le 5 janvier 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Affectation des résultats au 31 décembre 2001

L'assemblée des associés a décidé, lors de sa réunion du 2 septembre 2002 et conformément à la proposition du conseil de gérance, d'affecter le résultat de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001 comme suit:

- Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2001	- 13.743,48 EUR
- Résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001	- 296.821,02 EUR
- Solde à reporter à nouveau au 1 ^{er} janvier 2002	- 310.564,50 EUR

*Composition du Conseil de gérance au 31 décembre 2001**Conseil de gérance*

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Stefano Cicarello, employé privé, demeurant à Luxembourg.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
tenue de façon extraordinaire en date du 2 septembre 2002
Troisième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes supérieures aux trois quarts du capital social au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour MAINSTAY, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035231.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.857.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

(035232.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.857.

Société constituée le 5 janvier 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Affectation des résultats au 31 décembre 2000

L'assemblée des associés a décidé, lors de sa réunion du 22 août 2002 et conformément à la proposition du conseil de gérance, d'affecter le résultat de la période allant du 5 janvier 2000 au 31 décembre 2000 comme suit:

- Résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000	- 13.743,48 EUR
- Solde à reporter à nouveau au 1 ^{er} janvier 2001	- 13.743,48 EUR

Composition du Conseil de gérance au 31 décembre 2000

Conseil de gérance

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Philippe Pasquasy, employé privé, demeurant à Luxembourg.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
tenue de façon extraordinaire en date du 22 août 2002*

Troisième résolution

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes supérieures aux trois quarts du capital social au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour MAINSTAY, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035238.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.857.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés
tenue le 27 juin 2003 à 14.00 heures au siège social*

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:
3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Résolutions

L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement, avec effet au 27 juin 2003, Messieurs Mario Iacopini, Marco Bus et Stefano Cicarello gérants de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Marc Muller, expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Pascale Loewen, employée privée, née le 19 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Marion Muller, employée, née le 27 avril 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement, avec effet au 27 juin 2003, du Commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né le 7 avril 1966, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MAINSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00553. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035246.3/024/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

FARGO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2446 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(035458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FARGO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2446 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(035455.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ORCIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 87.185.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORCIGEST S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(035471.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

S.H. ASSURANCES & PLACEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 66.418.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

S.H. ASSURANCES & PLACEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 66.418.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2002, au siège de la société

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035426.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOWAN CONVERGENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 60, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 74.208.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035445.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOWAN CONVERGENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 60, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 74.208.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035447.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOWAN CONVERGENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 60, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 74.208.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003 au siège de la société

Les bilans et les comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au Gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035449.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

S.H. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 82.957.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

- Gérant technique: M. Marc Scherrer, 2, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg
- Gérant Administratif: M. Claude Hermes, 2, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035431.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

S.H. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 82.957.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2002, au siège de la société

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035434.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MILLICOM LATIN AMERICA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.189.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8080 Bertrange, 75 route de Longwy (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 28, 2003.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of MILLICOM LATIN AMERICA S.A., having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, (the «Company») incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated June 1, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 631 of August 20, 1999,

filed in the register of commerce at Luxembourg RCS Number B 70.189.

II.- That the Company has a share capital of forty thousand US dollars (40,000.- USD), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of two US dollars (2.- USD), fully paid up.

III.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company since May 28, 2003 declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus deemed terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been its own.

VI.- That as a consequence of such dissolution full discharge is granted to the directors and statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75 route de Longwy (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2002.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société anonyme MILLICOM LATIN AMERICA S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 631 du 29 octobre 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 70.189.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à quarante mille US dollars (40.000,- USD), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune, intégralement libérée.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 28 mai 2003, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation censée faite de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI.- Que par suite de cette dissolution décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, vol. 17CS, fol. 93, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 juin 2003.

P. Decker.

(035286.3/206/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.693.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TERAMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(035481.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ABC IMPORT-EXPORT CORP., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.112.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABC IMPORT-EXPORT CORP., S.à r.l.

Signature

(035442.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ABC IMPORT-EXPORT CORP., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.112.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 4 septembre 2002

Les associés approuvent les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2001.

Les associés approuvent le rapport de gestion pour l'exercice au 31 décembre 2001.

Les associés votent la décharge du gérant pour la période écoulée jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035443.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

VINALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.226.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003 que le mandat des organes sociaux, étant venu à échéance, ont été nommés:

a) Administrateurs

- M. Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- M. Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Melle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

b) Commissaire aux Comptes

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2002, en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour inscription - modification

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035457.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

AXE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.500.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00259, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035510.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FERROCOMMERZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Au nom de FERROCOMMERZ S.A.
SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(035483.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ADONIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 43.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06565, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour ADONIS HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(035495.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

DISTRIBUTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 19.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06567, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour DISTRIBUTA S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(035496.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Kapital: EUR 15.000,-.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 93.850.

Die Gesellschafter der VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH, haben in einer ausserordentlichen Generalversammlung am 19. Juni 2003 beschlossen:

1. Die Gesellschafter stimmen dem Verkauf von 180 Klasse B Anteilen an die VSP HOLDINGS, S.à r.l., mit den Nummern 421 bis 600, Nennwert EUR 25,-, nach Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (in der heutigen Fassung) zu. Die Anteilsstruktur ist damit wie folgt:

Name des Gesellschafters	Anzahl der gehaltenen Anteile	Anteilsnummer	Nennwert
Herr Corbach	105 Klasse A Anteile	1 bis 105	EUR 2.625,-
Herr Florack	105 Klasse A Anteile	106 bis 210	EUR 2.625,-
Herr Illgen	105 Klasse A Anteile	211 bis 315	EUR 2.625,-
Herr Pazdior	105 Klasse A Anteile	316 bis 420	EUR 2.625,-
VSP HOLDINGS, S.à r.l.	180 Klasse B Anteile	421 bis 600	EUR 4.500,-

Die Gesellschafter beschliessen, die Anzahl der Mitglieder der Geschäftsführung von vier auf fünf zu erhöhen und bestellen Herrn Roland Ward, Geschäftsmann, wohnhaft in Sherborne, als neuen Geschäftsführer der VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH (B Manager); die übrigen Geschäftsführer (A Manager) sind bis zur Vorlage der geprüften Bilanz für das Jahr 2007 bestellt.

Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

19. Juni 2003.

VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035553.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MOBILE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 78.014.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour MOBILE BUSINESS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(035497.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ENTREPRISE LEMOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5962 Itzig, 5, montée Saint Hubert.

R. C. Luxembourg B 54.989.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour ENTREPRISE LEMOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(035500.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

RAMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.438.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035514.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FÜRLEHRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 50.054.

—
Décision de l'Associé Unique du 16 juin 2003

Le 16 juin 2003, l'associé unique de la société FÜRLEHRE, S.à r.l. unipersonnelle, enregistrée au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 50.054 a pris ce jour la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré du 66, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg au 3, rue de l'Industrie à L-1811 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

J. Langlois.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035667.3/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.819.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

B. Houdremont / J.-J. Axelroud / B. Zimmer

Administrateurs

Signature

(035436.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.819.

Extrait de l'Assemblée des Associés de la société du 19 décembre 2002, au siège social de la société

Les associés approuvent les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2001.

Les associés approuvent le rapport de gestion et votent la décharge des administrateurs pour la période écoulée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035439.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

D.I.F. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 76.392.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.I.F. S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg numéro B 76.392, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juin 2000, publié au Recueil du Mémorial C n° 764 du 18 octobre 2000.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq (10.45) sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de BDO Compagnie Fiduciaire comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les mille neuf cent cinquante (1.950) actions représentant le capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer la société BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg numéro B 71.178, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze (11.00) heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, V. Baravini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2003, vol. 523, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2003.

J. Gloden.

(035675.3/213/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MISTRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.348.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANTEMERLE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. S. Luxembourg section B numéro 62.348,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 222 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constatation de la réalisation de la fusion avec la société anonyme MISTRA FINANCIERE S.A.

2.- Modification de la dénomination de la société en MISTRA FINANCIERE S.A.

3.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme CANTEMERLE HOLDING S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme MISTRA FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. S. Luxembourg section B numéro 39.872,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 374 du 1^{er} septembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Marc Elter:

- en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 467 du 9 octobre 1993,
 - en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 101 du 18 mars 1994,
 ayant un capital social souscrit fixé à quinze millions trente-trois mille cinq cent deux virgule quatre-vingt-un euros (15.033.502,81 EUR), représenté par six cent six mille quatre cent cinquante (606.450) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales,
 par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 15 janvier 2003 et publié au Mémorial C numéro 281 du 15 mars 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que cette fusion a été faite suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée.

Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en MISTRA FINANCIERE S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MISTRA FINANCIERE S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2003, vol. 522, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2003.

J. Seckler.

(035942.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, Société Civile.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les soussignés:

Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant à Niederglabach

Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg

Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à Strassen

Seuls associés de la société civile FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE ont pris acte de la cession de parts intervenue avec effet au 30 juin 2003 et déclare leur accord quant à cette cession.

Monsieur François Thill détenteur de 15 parts sociales cède l'intégralité de ses parts aux Messieurs:

Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant à Niederglabach.

A la suite de ces cessions les 300 (trois cents) parts représentant l'intégralité du capital de la société civile FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE sont réparties comme suit:

Monsieur Jean-Marie Boden précité.	60 parts
Monsieur Romain Wagner précité.	65 parts
Monsieur Roland De Cillia, précité	65 parts
Monsieur Jeannot Diderrich précité	65 parts
Monsieur Hans-Martin Kuske précité	45 parts
Total:	300 parts

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2003.

J.-M. Boden / H.-M. Kuske / F. Thill / R. Wagner / R. De Cillia / J. Diderrich

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036016.3/510/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

SYLVAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 62.222.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYLVAIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, R.C. Luxembourg section B numéro 62.222, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 2 septembre 2002 publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique)

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035900.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

SYLVAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.222.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 juillet 2003.

(035901.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

BEMALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035519.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

PATADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.942.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

IMPALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.759.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00251, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ALMAGEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.095.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035523.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

HQ.SE PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 33.101.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2003

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- Renouvelé les mandats des administrateurs Mr Hans Hedström, Stockholm, Mme Anna Byström, Stockholm et Mr Ronald Meyer, Luxembourg.

- A été nommé réviseur autorisé indépendant: ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Affectation du résultat:

Il a été décidé de reporter le résultat à l'année prochaine.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003

Luxembourg, juin 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035962.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.368.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(035524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ADEPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.988.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035529.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

AMPA GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.707.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035530.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

BARRESPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.293.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035532.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

BREMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.375.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035533.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035534.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.621.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035536.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

YULE CATTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.098.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eleventh of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

KEERANLAWN LIMITED, a limited liability company incorporated under Irish Law, with registered office at Regus House, Harcourt Road, Dublin 2 Ireland, registered at the Companies Registration Office For Ireland under the number 313844

here represented by Mister Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium),
by virtue of a proxy given on June 5th, 2003

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever including that of a partnership in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can also perform commercial and financial operations.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name YULE CATTO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers divided into two different categories named Type A managers, and Type B managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the board of manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of one Type A manager and one Type B manager

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of such agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. All board meetings shall be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500.- EUR is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at EUR 12,500.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Type A managers:
- Mr Olivier Dorier, director, residing in Olm;
- Mr Fredy Thyès, director, residing in Luxembourg;
- Type B manager:

- Mr Stuart Cathrow, director, residing in Cambridge (United Kingdom)
2) The address of the corporation is fixed in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société KEERANLAWN LIMITED, société à responsabilité limitée soumise au droit irlandais, avec siège social à Dublin (Irlande), Regus House, Harcourt Road, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique),

en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2003.

agissant en sa qualité de mandataire spécial.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, y compris toutes formes d'associations, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, ou financières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: YULE CATTO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance, divisé en deux catégories: gérants de Type A et gérants de Type B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Type A et d'un gérant de Type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Gérants de Type A:
- Monsieur Olivier Dorier, administrateur de société, demeurant à Olm;

- Monsieur Fredy Thyès, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;
 - Gérant de Type B:
 - Monsieur Stuart Cathrow, administrateur de société, demeurant à Cambridge (Royaume-Uni)
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, vol. 139S, fol. 33, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035969.3/211/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

CHEVROTINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.381.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.336.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.397.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(035674.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FINCUBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.339.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FONTAINEBLEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.676.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GALLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.111.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**NEWTON GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LARGO INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 62.596.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LARGO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, R.C. Luxembourg section B numéro 62.596, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 20 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy Patteet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Steichen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en NEWTON GROUP HOLDING S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en NEWTON GROUP HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée NEWTON GROUP HOLDING S.A.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J.P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035904.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**NEWTON GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LARGO INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.596.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 juillet 2003.

(035907.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**TEXTILE S.A., Société Anonyme,
(anc. IPEF III HOLDINGS N° 20 S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.171.

L'an deux mille trois, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 20 S.A., R. C. S. Numéro B 88.171 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1.355 du 18 septembre 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Cialini, licencié en sciences commerciales et financières, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en TEXTILE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en TEXTILE S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TEXTILE S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, C. Cialini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, vol. 139S, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035934.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**TEXTILE S.A., Société Anonyme,
(anc. IPEF III HOLDINGS N° 20 S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.171.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(035937.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

HERBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ICTINOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.840.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ITALYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 48.046.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035559.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

TEC-INFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 48.092.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de continuer les activités de la société malgré les pertes qui dépassent le capital social.

Strassen, le 26 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035670.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**F.I.S. REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.
(Anc. OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A.).**

Registered office: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 69.309.

In the year two thousand and three, on the fourth of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., société anonyme (the «Company»), having its registered office at 1, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, incorporated by notarial deed on the 13th of April 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474, of 22nd of June 1999, registered at the Register of Commerce under the number R. C. Luxembourg B 69.309,

The meeting was presided by Myriam Pierrat, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Annick Hartung, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Franz Fayot, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the said attendance list, all 100 shares in circulation are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting contains the following resolution:

1. Changing the name of the Company from OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A. into F.I.S. REAL ESTATE S.A. and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect such change of name.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the name of the Company from OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A. into F.I.S. REAL ESTATE S.A. and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect such change of name, with the following wording:

«There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of F.I.S. REAL ESTATE S.A.»

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à 1, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 13 avril 1999 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474, du 22 juin 1999 et enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro R. C. Luxembourg B 69.309,

L'assemblée est présidée par Myriam Pierrat, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Annick Hartung, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Franz Fayot, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 100 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A. en F.I.S. REAL ESTATE S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour refléter ce changement.

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A. en F.I.S. REAL ESTATE S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour refléter ce changement, dont la teneur est la suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de F.I.S. REAL ESTATE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Pierrat, A. Hartung, F. Fayot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2003, vol. 135S, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035796.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH & CO. KG, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 93.763.

Die Gesellschafter der VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH & CO. KG, haben in einer ausserordentlichen Generalversammlung am 19. Juni 2003 beschlossen:

Die Gesellschafter stimmen dem Verkauf von 296 Anteilen der Klasse B, nummeriert von 1 bis 74, 249 bis 322, 497 bis 570 und 745 bis 818, Nennwert je EUR 1,- an die VSP HOLDINGS, S.à r.l., gem. Artikel 7 der Satzung zu. Die Anteilsstruktur ist damit wie folgt:

Name des Anteilseigners	Anzahl der gehaltenen Anteile	Anteilsnummer	Nennwert
Herr Corbach	174 Klasse B Anteile	75 bis 248	EUR 174,-
Herr Florack	174 Klasse B Anteile	323 bis 496	EUR 174,-
Herr Illgen	174 Klasse B Anteile	571 bis 744	EUR 174,-
Herr Pazdior	174 Klasse B Anteile	819 bis 992	EUR 174,-
VSP HOLDINGS, S.à r.l.	296 Klasse B Anteile	1 bis 74 249 bis 322 497 bis 570 745 bis 818	EUR 296,-
VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH	4 Klasse A Anteile	993 bis 996	EUR 4,-

Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für die Gesellschaften und Vereinigungen.

19. Juni 2003.

VSP VERTRIEBS SERVICE PARTNER GmbH & CO. KG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035560.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxemburg B 38.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GOREDIPA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(035873.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

LESKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 21.222.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035562.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MARIGNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.994.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035564.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

OSTEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035566.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

QUATINGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.607.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035570.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SEGEMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.320.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.
